



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 JANVIER 2021

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 17

Votants : 18 (dont 1 procuration)

N° 11

OBJET :

« TERRITOIRE
ENGAGE POUR LA
NATURE »
CANDIDATURE
CONJOINTE AVEC
LA VILLE DE VICHY

TROPHEE
« CAPITALE
FRANCAISE DE LA
BIODIVERSITE »
CANDIDATURE

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 15 FEV. 2021

Publiée ou notifiée

le : 15 FEV. 2021

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET (à partir de la délibération n° 8) - J. KUCHNA - M. CHARASSE - F. SENNEPIN - N. COULANGE - M. MARIEN - N. CHAMOIX-BOUILLON - JM. GERMANANGUE - B. AGUIAR - JC. BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. R. LOPEZ – T. WIRTH – R. DEJEAN (à partir de la délibération n° 8) – C. DUMONT - S. BRUNO - E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres, formant la majorité des membres en exercice

Absent ayant donné procuration :

Mme Elisabeth BARGE à M. François SENNEPIN.

Absents excusés :

Mmes et MM. JS. LALOY - C. BARDOT – M. MORGAND – C. BENOIT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. J. TERRACOL – F. SZYPULA – P. SEROR – L. DUFRAISE - O. ROYER – C. MAGNAUD – P. COLAS – F. GONZALES – T. LAPLACE - A. CORNE – B. BAYLAUCQ – JF. CHAUFFRIAS – JM. BOUREL - A. GIRAUD – S. THOMAS-MOLLON – JD. BARRAUD - JP. RAYMOND – V. TRIBOULET - S. MORIER-MIZOULE – J. BLETTERY - C. BOUARD – P. BONNET - J. ALMAZAN, Conseillers Délégués, Membres

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 10 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Communautaire autorise le Président à décider de signer les différentes conventions de partenariat n'impliquant aucun engagement direct de Vichy Communauté et dont l'impact financier indirect estimé est nul ou inférieur à 5 000 €,

Considérant que le dispositif national « Territoire Engagé pour la Nature » est une initiative inscrite au plan biodiversité de juillet 2018, et que ce dispositif peut être décliné et adapté en région,

Considérant que les collectivités sont clairement identifiées comme ayant un rôle important à jouer dans la lutte contre l'érosion de la biodiversité en tant qu'acteurs centraux de l'aménagement du territoire,

Considérant que ce dispositif vise à faire émerger, reconnaître et accompagner des plans d'action territorialisés en faveur de la préservation et la reconquête de la biodiversité portés par les collectivités,

Considérant que le fait d'être reconnu « Territoire Engagé pour la Nature » permet de bénéficier d'un accompagnement technique, d'une valorisation régionale et nationale, mais également d'un appui dans la recherche de financements,

Considérant que la communauté d'agglomération Vichy Communauté et la Ville de Vichy ont déjà mis en place plusieurs actions visant à protéger la biodiversité de leurs territoires,

Considérant les avantages supplémentaires que pourraient procurer à la communauté d'agglomération et à la Ville de Vichy la reconnaissance de « Territoire Engagé pour la Nature »,

Considérant qu'un concours « Capitale Française de la Biodiversité » vient d'être lancé en direction des collectivités des régions françaises afin d'élire les meilleures collectivités agissant depuis plusieurs années pour préserver ou restaurer la biodiversité sur leur territoire, par des actions en matière de préservation des zones humides, de restauration de la continuité de la continuité écologique des cours d'eau et de leurs berges, de lutte contre le risque d'inondation ou contre le changement climatique et ses conséquences, de protection de la ressource en eau potable par la protection des milieux.....,

Propose au Bureau Communautaire :

- d'approuver la candidature conjointe de la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté et de la Ville de Vichy au titre du dispositif « Territoire Engagé pour la Nature » à l'échelon régional Auvergne Rhône-Alpes,
- d'approuver la candidature de la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté pour le trophée de « Capitale Française de la Biodiversité » catégorie meilleure intercommunalité.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver la candidature conjointe de la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté et de la Ville de Vichy au titre du dispositif « Territoire Engagé pour la Nature » à l'échelon régional Auvergne Rhône-Alpes,
- d'approuver la candidature de la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté pour le trophée de « Capitale Française de la Biodiversité » catégorie meilleure intercommunalité,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 28 janvier 2021.
Les membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 11 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28/01/2021

Objet de l'acte : "TERRITOIRE ENGAGE POUR LA NATURE" CANDIDATURE CONJOINTE
AVEC LA VILLE DE VICHY - TROPHÉE "CAPITALE FRANÇAISE DE LA
BIODIVERSITÉ" CANDIDATURE

.....

Date de décision: 28/01/2021

Date de réception de l'accusé 15/02/2021

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 28JANV2021_11

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20210128-28JANV2021_11-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de compétences par thèmes

Environnement

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 11.pdf (99_DE-003-200071363-20210128-28JANV2021_11-DE-
1-1_1.pdf)

Annexe : 11 - Annexe.pdf (99_DE-003-200071363-20210128-28JANV2021_11-
DE-1-1_2.pdf)

Annexe délib 11

Fiche action N° 1



<p align="center">Titre de l'action</p> <p align="center">Diversification de la palette végétale sur la base de la flore locale</p>
<p>Thématique et enjeu concerné sur le territoire :</p> <p>Le changement climatique implique depuis déjà plus de 10 ans des événements météorologiques de plus en plus extrêmes. Deux approches se complètent : l'exploration et l'évaluation de la flore locale plastique adaptée à des stress hydriques chroniques ainsi qu'aux relations écologiques locales d'une part, l'expérimentation sur la base de la diversité méditerranéenne d'autre part. Cela présentera de nombreux avantages : utilisation conservatrice de l'eau, limitation des opérations d'entretien, etc.</p>
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">- Améliorer la résilience des espaces de nature en ville à même d'assurer leurs fonctions écosystémiques- Développer de nouvelles typologies d'espaces verts (régénération autonome, limitation des interventions d'entretien, etc.)- Participer au changement de perception de la population sur la flore spontanée- Intégrer cette flore locale dans les aménagements en milieu urbain et dans les espaces privés
<p>Description de l'action et calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none">- Élargir sur la base de la connaissance de la biodiversité régionale, une palette végétale appropriée à des utilisations en milieu urbain ou rural- Former les agents territoriaux responsables de la gestion de l'espace public- Prélever le matériel végétal in situ et le faire rentrer en production pour multiplication en interne- Réinjecter ce matériel végétal dans les espaces de nature en ville ou milieu rural (public ou privé)- Mettre en place et développer un réseau régional de culture de matériel végétal adapté au changement climatique
<p>Résultats attendus / indicateurs de suivi et d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none">- Etablissement durable du matériel végétal (régénération et propagation spontanée)- Baisse du nombre d'opérations d'entretien- Baisse du nombre de demandes d'intervention pour entretien- Développement des interactions faune/flore (inventaire participatif ou étude dédiée)
<p>Maître d'ouvrage et partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none">- Ville de Vichy (pilote)- Communes limitrophes (coeur urbain de l'agglomération) pour mise en place de mesures similaires- Communes de l'agglomération désireuses
<p>Moyens dédiés (financiers et humains) :</p> <ul style="list-style-type: none">- 3 agents territoriaux (1 ingénieur, 1 agent de maîtrise, 1 adjoint technique) pour le prélèvement- 2000€/an (fourniture horticole notamment)
<p>Besoin(s) d'accompagnement :</p> <ul style="list-style-type: none">- Accompagnement par le Conservatoire Botanique National du Massif Central : développement de la palette végétale adaptée aux conditions, suggestion de points de prélèvement, formations 'Végétal Local', création d'un réseau de collectivités cultivant ces végétaux pour échanger retour d'expérience, connaissances et matériel.

Fiche action N° 2



<p align="center">Titre de l'action</p> <p align="center">Intégration de revêtements perméables et méthodes alternatives d'infiltration</p>
<p>Thématique et enjeu concerné sur le territoire :</p> <p>Les épisodes orageux devenant de plus en plus fréquents dans un milieu urbain toujours plus imperméable, une approche intégrative de l'aménagement est en cours d'implémentation de manière transversale entre les services Voirie, Espaces Verts et principalement Assainissement et Eaux Pluviales. L'eau en ruisselant moins vite voire en s'infiltrant participe aux fonctions écosystémiques des espaces de nature urbain.</p>
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">- Intégrer dès que possible une réflexion pour tamponner la vitesse d'arrivée et le volume des précipitations arrivant à l'exutoire- Mutualiser les méthodes d'infiltration et le développement de la biodiversité en milieu urbain (création de noue ou autres techniques alternatives, revêtements semi-perméables, etc.)
<p>Description de l'action et calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none">- Visites de sites et actions exemplaires- Formation des agents territoriaux et des élus- Expérimentation de nouveaux substrats supports d'usages et végétalisables- Intégration de revêtement perméable permettant non seulement d'infiltrer les précipitations mais également de limiter les coefficients de ruissellement sur chaque site- Développement de nouvelles typologies d'espaces publics et de nature en ville (jardins de pluie)
<p>Résultats attendus / indicateurs de suivi et d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none">- Réduction des problèmes d'engorgement des réseaux d'eaux pluviales,- Amélioration de l'assainissement par temps de pluie (déversements des réseaux unitaires au milieu naturel)- Réduction des volumes d'eau à traiter (réseaux unitaires)- Amélioration des fonctions écosystémiques des sols et revêtements perméables (évaporation et rafraîchissement) mesurables par des sondes de température
<p>Maître d'ouvrage et partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none">- Vichy Communauté (service Assainissement) pilote- Services techniques des communes
<p>Moyens dédiés (financiers et humains) :</p> <ul style="list-style-type: none">- 3 ingénieurs (services Assainissement, VRD, EV) ainsi que leurs bureaux d'études.
<p>Besoin(s) d'accompagnement :</p> <ul style="list-style-type: none">- Retours d'expérience sur d'autres sites et collectivités (techniques et revêtements alternatifs)

Fiche action N° 3



<p style="text-align: center;">Titre de l'action</p> <p style="text-align: center;">Réhabilitation du Sichon en coeur urbain</p>
<p>Thématique et enjeu concerné sur le territoire :</p> <p>Ce grand projet répond aux trois niveaux d'enjeux stratégie métropolitaine (valorisation de l'axe Allier, affirmation de l'identité de métropole verte, renforcement de l'économie touristique), développement communautaire (réduction de la vulnérabilité aux inondations), proximité et solidarité territoriale (amélioration de l'organisation des déplacements, trame verte et bleue comme cadre de vie, réseau des chemins de promenade, cité de pleine santé pour tous les habitants).</p>
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">- Réhabilitation naturelle du cours du Sichon et réintroduction de la nature dans un espace entièrement bétonné- développement de mode doux de déplacement- Mise en valeur du Sichon et valorisation des quartiers adjacents- Amélioration du cadre de vie des habitants
<p>Description de l'action et calendrier prévisionnel :</p> <p>La réduction de l'artificialisation du lit et sa renaturation au moyen de techniques du génie environnemental seront réalisés en exploitant toutes les opportunités rencontrées, y compris un élargissement de celui-ci sur certaines portions, en conjuguant ainsi l'intérêt d'augmenter la capacité de rétention des crues de la rivière. Un espace partagé de promenade sera aménagé tout le long de la partie urbaine du Sichon, près de l'eau ou en tête de berge, qui contribuera à enrichir le cadre de vie des habitants en même temps qu'il constituera un itinéraire mettant en relation le centre de Cusset avec la rive droite du lac d'Allier. Actuellement invisible et sous-valorisé, le Sichon mérite d'être révélé dans sa traversée du centre historique de la Ville pour constituer un atout de mise en valeur de celui-ci, en lien avec le plateau piétonnier, les cours et le parc du Chambon, ainsi qu'au-delà avec la Montagne Bourbonnaise par une continuité de la promenade se poursuivant par un itinéraire de randonnée le long de la vallée du Sichon. Depuis le nouveau pont du boulevard urbain construit en 2017 jusqu'à la confluence du Jolan à aménager, la réhabilitation du Sichon se conjuguera avec le projet de rénovation urbaine du quartier prioritaire de Presles-Darcins pour former un parc le long de la rivière sur ses deux rives.</p> <p>Démarrage du projet courant 2021. Fin estimée du projet phasé : 2030.</p>
<p>Résultats attendus / indicateurs de suivi et d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none">- Réduction du risque inondation sur plusieurs quartiers attenants au Sichon- Renouvellement et sécurisation des réseaux sous berges bétonnées actuellement- Création de flux piétons et cyclables sur un espace apaisé en pleine nature urbaine- Réduction de l'emprise des espèces exotiques envahissantes (Renouées asiatiques principalement) et développement de la biodiversité par la renaturation des berges.
<p>Maître d'ouvrage et partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none">- Vichy Communauté (Maîtrise d'ouvrage)- Villes de Cusset et de Vichy
<p>Moyens dédiés (financiers et humains) :</p> <ul style="list-style-type: none">- Chef de projet - Vichy Communauté- Services compétents (Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations, Espaces Verts, etc.)- Accord-cadre de Maîtrise d'oeuvre de 30 000 000 € TTC
<p>Besoin(s) d'accompagnement :</p> <ul style="list-style-type: none">- Conseils sur la renaturation et un suivi post-réalisation.



TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour toute question sur la candidature à la reconnaissance Territoires Engagés pour la Nature :

Consulter le site : <https://engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/territoires/>

Ou envoyer un message à : martin.be@arraa.org



Dispositif animé par :



Partie 1 : Votre collectivité et ses partenaires en quelques points

Nom de la collectivité	Vichy Communauté - Ville de Vichy
Nom du président ou du maire	Frédéric AGUILERA
Adresse	Mairie - Place de l'Hôtel de Ville
Code postal	03200
Code INSEE	03310
Ville	Vichy
Département	Allier

Nom et délégation de l'élu(e) principalement en charge de la biodiversité

Henri SARRE (Transition écologique) ville de Vichy - Caroline BARDOT (Transition écologique) 3ème VP Vichy Communauté

Les réponses au questionnaire ont été coordonnées par :

Interlocuteur (précisez la fonction) : Guillaume PORTERO Dir-adjoint EV - Mathieu BOISSEAU Dir GEMAPI

Contact (téléphone et courriel) : g.portero@ville-vichy.fr - m.boisseau@vichy-communaute.fr

Moyens humains de la collectivité affectés directement à la biodiversité (en ETP) : 15

Liste des partenaires associés dans la démarche

Conservatoire des Espaces Naturels - Conservatoire Botanique National du Massif Central - Ligue de Protection des Oiseaux

Présence sur le territoire de démarches contractuelles (SAGE, Contrat de milieu, Contrat vert et bleu, Charte PNR, etc.). Lesquels ?

6 sites CEN (Conservatoire d'Espace Naturel): Mines de Charrier, cavité de la Besbre et du Chatelard, Cavité du Mirai, Coteau des Bourses, Mare de la Côte, Côte Saint-Amand et l'Eglise de Busset.

4 ENS (Espace Naturel Sensible): La cascade de Pisserote (actuellement en projet), La Boire des Carrés, La côte Saint-Amand, Hêtres tortueux.

Présence sur le territoire d'espaces naturels protégés ou à enjeux communautaires¹ (arrêté de protection de biotope, RNN, RNR, Natura 2000, etc.). Lesquels ?

6 Sites Natura 2000: 2 ZPS (Val d'Allier bourbonnais, Val d'Allier-Saint-Yorre-Joze) et 4 ZSC (Vallée de l'Allier sud, Gîtes à chauves-souris, contreforts et montagne Bourbonnaise, Rivières de la Montagne Bourbonnaise, Monts de la Madeleine). 19 ZNIEFFs (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique) de type I. 2 ZNIEFFs de type II : Lit majeur de l'Allier moyen et Bois noirs – Mont de la Madeleine. 1 APPB (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope) : Rivière Allier. Des cours d'eau remarquables identifiés sur les listes 1 et 2 du Code de l'Environnement.

¹ Carte interactive des zonages réglementaires en Auvergne-Rhône-Alpes : https://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map

Les documents d'urbanisme présents sur votre territoire (SCoT, PLU, PLUi, PLH, PDU, etc.)

SCoT de Vichy Val d'Allier couvrant 23 communes de l'ouest du territoire approuvé par le conseil communautaire le 18 juillet 2013. 22 Plans Locaux d'Urbanisme et 2 Cartes Communales sur les communes de l'ouest, documents rendus compatibles avec le SCoT de Vichy Val d'Allier. Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur les 15 communes de la Montagne Bourbonnaise à l'est du territoire - document en cours d'élaboration visant une approbation mi 2021. SCOT de Vichy Communauté prescrit par délibération du conseil communautaire le 26 septembre 2019 visant à couvrir la globalité du territoire (études non démarrées). Plan Local de l'Habitat 2020-2025 approuvé le 5 décembre 2019 et couvrant les 39 communes de Vichy Communauté. Règlement Local de Publicité intercommunal.

Partie 2 : Autoévaluation du territoire

Cette première partie a pour objectif de permettre à la collectivité de s'autoévaluer dans sa prise en compte actuelle de la biodiversité. Cet état des lieux indicatif doit permettre d'identifier des pistes et objectifs d'amélioration, et peut vous permettre d'enrichir ou prioriser votre plan d'action opérationnel TEN pour les années à venir.

1. Les enjeux biodiversité sur votre territoire : état des lieux

L'objectif est ici de présenter les enjeux biodiversité sur votre territoire (atouts, menaces ...).

Question 1 : Quelles sont les trois atouts biodiversité (ou grandes « fiertés » biodiversité) sur votre territoire ?

Le territoire de Vichy Communauté est parcouru de plusieurs cours d'eau aux débits et statuts écologiques différents. Cette trame bleue est un formidable support de biodiversité pour de nombreux groupes d'animaux (oiseaux, batraciens, tortues, poissons, insectes, etc.) comme de végétaux. Des habitats extrêmement divers s'y côtoient jusqu'au cœur de l'agglomération.

La trame forestière du territoire est également un atout majeur pour la biodiversité avec notamment de vieux boisements en Montagne Bourbonnaise.

Dans un contexte plus urbain, la trame arborée Vichissoise est également considérée comme remarquable. En outre, les parcs d'Allier sont reconnus par le label "Arbre Remarquable de France" depuis 2010. De plus, la moitié du système viaire de la commune de Vichy est plantée (4500 arbres d'alignement) malgré de fortes contraintes liées entre autres au bâti.

Question 2 : Quelles sont les trois principales menaces qui pèsent sur la biodiversité à l'échelle de votre territoire ?

Le changement climatique constitue un risque majeur sur le territoire de l'agglomération en raison notamment des épisodes caniculaires et de sécheresses de plus en plus fréquents et marqués qu'il engendre. Cela se traduit notamment par des dépérissements de peuplements forestiers entiers et par la perturbation des cycles biologiques des communautés végétales en place.

La pression anthropique par les usages, la destruction et la fragmentation des habitats dans le cœur de l'agglomération et du val d'Allier sont une menace importante dans un territoire au maillage routier important et encore en proie à l'étalement urbain.

Enfin certaines pratiques agricoles et forestières peu regardantes des enjeux de biodiversité actuels sont également une problématique à traiter de manière transversale respectivement dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial et d'une démarche partagée avec les acteurs sylvicoles locaux.

Question 3 : Citez une action phare de préservation de la biodiversité qui a été fortement appréciée et que vous jugez réussie sur votre territoire.

Le Lac d'Allier est une structure omniprésente de la trame bleue du val d'Allier et de l'agglomération créée en 1963 afin de développer les activités touristiques et sportives. Alors que les enjeux de biodiversité et de préservation du milieu naturel n'étaient toutefois pas prioritaires à l'époque, la rénovation des berges du Lac d'Allier entre 2013 et 2019 (deux phases en rive droite et rive gauche) a permis de retrouver un profil plus naturel sur la majeure partie du linéaire, de renaturer l'embouchure du Sarmon (un affluent de l'Allier) et de créer une annexe hydraulique juste en Amont du Lac. Ces aménagements sont également l'occasion pour la population de se rapprocher de la rivière en s'appropriant des espaces jusqu'ici inaccessibles ou peu mis en valeur, et développant de nouveaux usages.

Question 4 : Quels sont les principales difficultés et écueils potentiels identifiés sur votre territoire pour agir en faveur de la biodiversité (points de blocages, difficultés de mobilisation...) ?

L'inertie de mise en place de projets et de démarches vertueuses ne permet pas forcément de répondre aussi rapidement qu'il serait nécessaire aux enjeux du changement climatique. Cela se traduit notamment par des arbitrages budgétaires car les collectivités ne peuvent assumer financièrement tous les projets ou du moins pas dans l'ampleur escomptée. Le portage des projets peut parfois être un point bloquant où les collectivités motrices se heurtent à des interlocuteurs aux priorités différentes (en prise avec la quotidienneté par exemple). La maîtrise foncière constitue également un facteur de ralentissement imposant des procédures et délais administratifs de rigueur. Cela peut par ailleurs se traduire par l'impossibilité de prescrire une gestion optimale face à des enjeux économiques privés parfois jugés prioritaires.

Le défaut d'acculturation se ressent également lors de débats ou de mise en place de démarches. Cette problématique tend toutefois à s'estomper à la faveur de formation, visites et colloques. Les enjeux de la biodiversité au niveau national et international devenant de plus en plus prégnant et partagés.

2. La mobilisation actuelle du territoire en faveur de la biodiversité : actions menées ou en cours

Cette partie est destinée à présenter vos actions actuelles sur les différentes thématiques présentées ci-dessous. Pour répondre, vous pouvez vous appuyer et renvoyer vers des extraits de documents existants (plans d'action, tableaux de bord, documents d'évaluation...).

Au regard des actions réalisées, il vous sera ensuite demandé de vous positionner sur votre niveau d'implication actuel pour chaque thématique.

Le niveau de départ n'est pas pris en compte dans l'analyse des candidatures, c'est avant tout la démarche de progrès qui est recherchée. L'établissement de cet état initial permettra au dispositif TEN **d'accompagner de manière pertinente** votre collectivité dans l'amélioration de la prise en compte de la biodiversité. Le collectif régional pourra par exemple vous mettre en contact avec une ingénierie régionale compétente concernant les thématiques sur lesquelles votre collectivité travaille ou souhaite s'engager.

Les thématiques présentées sont issues du questionnaire « Capitale française de la Biodiversité »², et des choix du collectif régional. Les liens entre le dispositif TEN et le concours Capitale Française de la Biodiversité sont présentés dans la partie 6 du document d'informations générales.

Thématique 1 : Aménagement du territoire

Présentez ici les démarches que vous avez mises en œuvre sur votre territoire pour intégrer la préservation de la biodiversité dans les politiques d'urbanisme (réglementaire PLU, SCoT, et opérationnel ZAC, opérations d'aménagement) et dans la planification (choix politique et stratégique).

Exemple d'actions³ : Densification du bâti existant ; préconisation de plantation d'essences végétales adaptées aux conditions locales ; mobilisation d'outils pour maîtriser l'urbanisation : droit de préemption urbain (DPU), zone d'aménagement différé (ZAD), espace naturel sensible (ENS), actions pour inscrire le territoire dans une trajectoire vers le zéro artificialisation nette...

Présentez brièvement les principales actions du territoire en lien avec cette thématique :

Généralités sur la planification du territoire :

Si la préservation de ● environnement était déjà inscrite dans le schéma directeur de 2001, ✱ est le SCOT de Vichy Val ✱ Allier qui élaboré concomitamment avec la publication des lois Grenelle et a traduit ce volet environnemental de manière opérationnel. Approuvé en 2013, il définit le cadre de la limitation de la consommation ✱ espace et spatiale les Trames verte et bleue. Ces orientations et objectifs seront par la suite traduits dans les documents ✱ urbanisme locaux via les procédures de révision menées entre 2013 et 2019.

En réduisant de plus de 50% les zones constructibles, en recentrant les opérations ✱ aménagement futures sur les centralités des communes et en définissant un cadre réglementaire portant une plus grande intensité urbaine, les documents ✱ urbanisme aujourd'hui opposables aux opérations garantissent un développement urbain plus frugal. Parallèlement, le territoire de la Montagne Bourbonnaise ▲ est lancé dans ● élaboration ✱ un PLUi à ● échelle des 15 communes. Ce document en cours de finalisation ▲ est appuyé sur une déclinaison précise les trames verte et bleue considérées comme principal atout de ce territoire rural. La consommation ✱ espace a également fait ● objet ✱ une vigilance particulière puisque cette partie du territoire est soumise à la Loi Montagne.

A noter que depuis le 1er janvier 2017, la fusion des EPCI de Vichy Val ✱ Allier et de la Montagne Bourbonnaise a emporté le transfert de la compétence pour ● élaboration des Plans Locaux ✱ urbanisme à Vichy Communauté. Depuis la collectivité mène en directe les procédures relatives à la planification du territoire.

Sur l'intensité urbaine :

Les documents ✱ urbanisme aujourd'hui en vigueur se sont appuyés sur les capacités du tissu urbain existant à muter et se densifier. ✱ analyse des opportunités foncières situées au sein du tissu urbain existant a donné lieu à des stratégies diverses : intégration ✱ une orientation ✱ aménagement et de programmation thématique sur la mobilisation des ✱ urs ✱ îlots dans le PLU de Cusset visant à limiter le BIMBY pour une gestion plus efficace rendue possible par des opérations ✱ aménagement ✱ ensemble portées par des associations foncière urbaines, gel ✱ un secteur urbain (AU fermée) sur Vichy pour ● aménagement de la ZAC Vichy Lac, opération de renouvellement urbain avec mise en place ✱ une Déclaration ✱ Utilité Publique sur un îlot à Vichy (DUP valant mise en compatibilité du PLU de Vichy en cours), OAP suivie ✱ un Appel à projet pour ● aménagement ✱ un nouveau quartier situé dans le ✱ ur de bourg du Vernet (secteur des Petits Près)

A noter que ● ensemble des communes de ● agglomération ont instauré le droit de préemption urbain sur leur territoire.

Sur la préservation de la biodiversité et la protection des milieux naturels :

La déclinaison des trames verte et bleue communautaire a donné lieu à une spatialisation précise et complétée par les trames communales. La préservation des milieux remarquables et des corridors écologiques (forêts, bosquets, haies, zones humides) ▲ est le plus souvent traduite par un repérage au titre du L.151-23 du Code de ● Urbanisme, parfois par un classement au titre des Espaces Boisés Classés. Des mesures spécifiques sur la morphologie des clôtures ont également été intégrées afin de permettre la libre circulation de la petite faune.

Sur la préservation de la biodiversité au sein des opérations ✱ aménagement :

Persuadés que l'aménagement de l'espace peut être compatible avec la préservation voire la restauration de la biodiversité, l'agglomération s'est attachée à traduire réglementairement une approche environnementale des

² <http://www.capitale-biodiversite.fr/le-questionnaire>

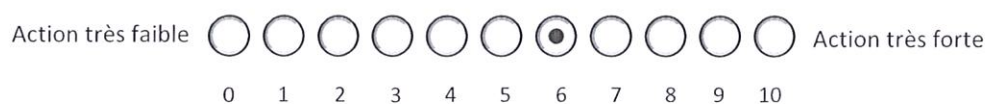
³ Les exemples d'actions sont issus du questionnaire « Capitale française de la Biodiversité »

Précisions éventuelles sur ces actions (liens avec la thématique, résultats obtenus, perspectives...) :

Perspectives sur la préservation de la biodiversité au sein des opérations d'aménagement :

- Élaboration d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation visant le maintien et le renforcement des corridors écologiques dans le cadre du développement d'un projet de lieu test de maraîchage en bord d'Allier (modification du PLU de Bellerive-sur-Allier, en cours)
- Mise en place d'un coefficient de biotope sur les zones d'activité économiques du Val d'Allier et intégration de fiches conseils sur le choix des essences végétales à intégrer aux aménagements (modification groupée de plusieurs PLU, en cours)

Au regard des actions menées, positionnez votre niveau d'implication actuel sur cette échelle de gradient d'action (de 0 à 10 : 0 = action très faible ; 10 = action très forte)



Thématique 2 : Biodiversité locale et trames écologiques

Présentez ici les démarches mises en œuvre pour gérer et protéger la biodiversité sur le territoire. Cette protection passe notamment par le maintien et la restauration des différentes trames écologiques. Ceci grâce à la fois au maintien et la reconquête de réservoirs de biodiversité, mais aussi à l'existence de corridors écologiques permettant la circulation des espèces.

Cette thématique permet aussi de présenter les actions mises en œuvre pour intégrer la préservation de la biodiversité dans les opérations de gestion de vos espaces verts et naturels, et de manière plus large des bâtiments et espaces publics.

Exemple d'actions : diminution de la pollution lumineuse en ville (trame noire), restauration de pelouses sèches, travaux sur la continuité écologiques des cours d'eau et zones humides (trame bleue), plantation de haies en zones agricoles, Engagement dans la charte d'entretien des espaces publics (préciser le niveau)

Présentez brièvement les principales actions du territoire en lien avec cette thématique :

La valorisation d'une image positive d'un territoire aussi fortement marqué par l'eau passe par le maintien voire la restauration, d'un bon état écologique des masses d'eau. Derrière cet objectif ambitieux mais un peu technique, se cache la réalité de moyens que la collectivité (au sens large) doit consentir pour restaurer ou veiller à la non dégradation des cours d'eau et des zones humides. Engagée de longue date dans la gestion et la protection de milieux remarquables, Vichy Communauté a amorcé un tournant de sa politique parallèlement à l'émergence de la future compétence de gestion des milieux aquatiques. A partir de 2014, elle a amorcé un virage et organisé sa gouvernance et ses moyens techniques pour mieux prendre en compte ce sujet. Un Vice-Président a été désigné pour animer cette démarche de préservation et valorisation des milieux aquatiques. Un service GEMAPI est mis en place.

Le projet de territoire fixant l'ambition pour 2025 est validé en 2015 et attribue une place déterminante aux cours d'eau à la fois supports de biodiversité mais également constitutif d'un cadre de vie source d'attractivité pour notre territoire. Mais cette valorisation positive dans le projet d'agglomération implique l'engagement d'actions ambitieuses de restauration que Vichy Communauté inscrit dans les dispositifs partenariaux de contrats territoriaux milieux aquatiques sur le val d'Allier, de Besbre ou sur l'ensemble des affluents de l'Allier.

Vichy Communauté inscrit ses actions dans ces contrats territoriaux qui s'articulent autour de plusieurs volets d'action pour préserver la ressource d'un point de vue quantitatif et qualitatif : l'analyse et le suivi de la qualité des cours d'eau, l'amélioration de la connaissance des bassins versants du territoire et de leur fonctionnement notamment par l'identification des sources et leur hiérarchisation ou encore la recherche des impacts individuels et cumulés des retenues présentes sur certains bassins versants, le fonctionnement des cours d'eau et la préservation des espèces aquatiques à forte valeur patrimoniale (gestion de ripisylves, mise en défens, restauration de la continuité écologique, réaménagement de berges pour améliorer leur fonctionnement écologique), la préservation des zones humides avec la réalisation d'inventaires sur le territoire, l'acquisition foncière dans un objectif de restauration et de gestion ou encore l'expertise apportée sur les projets d'aménagement afin de mieux prendre en compte ce sujet, l'animation de la démarche autour de l'ensemble de ces thématiques qui participe également fortement à l'appropriation transversale des objectifs précités au sein des équipes.

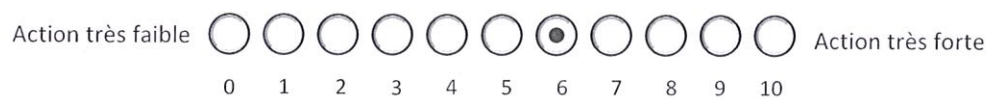
L'implication de Vichy Communauté se traduit également par la gestion d'une vaste zone d'espace alluvial au nord de Vichy identifiée comme Espace Naturel Sensible sur près de 200 ha dans le lit majeur de l'Allier.

La ville de Vichy en tant que commune moteur de l'agglomération décline une stratégie de diversification de la palette végétale basée sur deux piliers : l'utilisation d'une partie de la flore locale présentant une forte plasticité, l'exploration de la flore méridionale et méditerranéenne afin de répondre aux contraintes de développement inhérentes au milieu urbain.

L'optimisation de la ressource en eau sur les espaces verts et terrains de sports Vichyssois est également une priorité des deux collectivités. La modernisation des réseaux d'arrosage, l'évolution de la palette végétale ainsi que des typologies des espaces de nature en ville, la limitation de l'eau potable vont de le sens de la préservation de la ressource.

Précisions éventuelles sur ces actions (liens avec la thématique, résultats obtenus, perspectives...) :

Au regard des actions menées, positionnez votre niveau d'implication actuel sur cette échelle de gradient d'action (de 0 à 10 : 0 = action très faible ; 10 = action très forte)



Thématique 3 : Biodiversité et citoyenneté

Présentez ici les démarches mises en œuvre pour associer les citoyens et acteurs locaux à la préservation de la biodiversité.

Exemple d'actions : Animation d'un espace ressource sur la nature sur le site Internet de la collectivité ; processus participatifs de collecte de données (sauvages de ma rue⁴, observatoire local de la biodiversité) ; panneaux pédagogiques sur sites ; formation des agents des collectivités...

Présentez brièvement les principales actions du territoire en lien avec cette thématique :

La passe à poisson créée en 1995 au niveau du barrage du Lac d'Allier à Vichy est dotée d'un observatoire des poissons migrateurs. Gérée par délégation de service public par le Conservatoire National du Saumon Sauvage, des visites sont régulièrement conduites afin de sensibiliser les divers publics à la connaissance du milieu et aux problématiques halieutiques.

L'Espace Naturel Sensible de la Boire des carrés à Saint Rémy en Rollat est géré (gestion déléguée) par la Ligue de Protection des Oiseaux. Elle organise de nombreuses animations en direction du grand public et plus particulièrement des enfants.

L'ENS de la côte Saint Amand est géré (gestion déléguée) par le Conservatoire des Espaces Naturels de l'Allier qui fait vivre ce site en organisant également des animations sur le caractère remarquable du lieu.

Le territoire de Vichy Communauté est labellisé Plan Alimentaire Territorial. Cet outil permet de mettre en œuvre les politiques alimentaires locales en rassemblant de nombreux acteurs de la filière. Il intervient sur toutes les dimensions de l'alimentation depuis la gestion du foncier jusqu'à l'assiette. Cela permettrait de jouer sur le type d'agriculture promue sur le territoire.

La ville de Vichy développe depuis près de 4 ans une démarche plurielle de jardinage participatif centré sur l'amélioration des pratiques environnementales et l'acceptation de la flore spontanée. De nombreuses actions (ateliers, réunions publiques, visites, chantiers de plantation, etc.) sont menées afin d'impliquer les habitants dans la gestion de l'espace public. Un portail sur le site internet permet de proposer un projet de jardinage participatif directement au service compétent.

Une distribution de plantes rencontrées localement et produits en régie a été organisée en octobre 2020 et a été un franc succès (2000 plants distribués). L'objectif de cette opération a été de faire rentrer la flore locale dans les jardins privés. Une nouvelle édition est prévue au printemps 2021.

Les études pilotées par le service Espaces Verts (biodiversité en 2017 et services écosystémiques en 2021) font l'objet de restitution lors de réunions publiques.

Le cimetière de la ville de Vichy, espace de plus de 11 ha, est soustrait à l'utilisation des produits phytosanitaires depuis 2019 à l'instar des espaces verts publics du territoire communal.

Le site internet de la ville de Vichy, conçu en 2019 comme un espace ressource accessible à tous, comprend entre autres

- une cartographie interactive du patrimoine arboré communal permettant ainsi aux habitants et visiteurs de mieux connaître la diversité botanique,
- une page dédiée à la flore spontanée comprenant des fiches pour de nombreuses espèces rencontrés sur le territoire.

Cette dernière page précise par ailleurs des arguments en faveur non seulement d'une acceptation mais également d'une utilisation de cette flore locale au jardin.

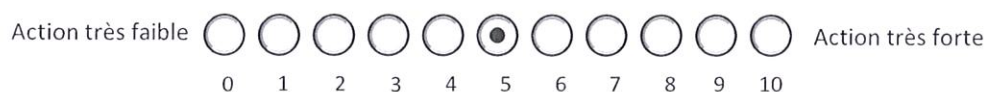
⁴ <https://www.tela-botanica.org/projets/sauvages-de-ma-rue/>

Précisions éventuelles sur ces actions (liens avec la thématique, résultats obtenus, perspectives...) :

La ville de Vichy participe déjà depuis 4 ans au protocole de science participatif national Florilèges. Il est envisagé d'organiser des ateliers de relevés botaniques basés sur ou inspirés du protocole Sauvages de ma rue. Ces données pourraient être exploitées dans le développement de la flore spontanée (occurrences de certaines espèces résistantes aux contraintes inhérentes au milieu urbain).

Le changement climatique, à travers les sécheresses à répétition et de plus en plus sévères, impacte aujourd'hui les ENS. Il n'est pas encore clair aujourd'hui dans quelle mesure ces espaces seront résilients. Un suivi doit donc être mis en place avec les Comités de gestion ainsi qu'avec les délégataires.

Au regard des actions menées, positionnez votre niveau d'implication actuel sur cette échelle de gradient d'action (de 0 à 10 : 0 = action très faible ; 10 = action très forte)



Thématique 4 : Connaissance de la biodiversité

Présentez ici les actions mises en œuvre pour améliorer la connaissance de la biodiversité sur le territoire.
Exemple d'actions : *Études faune, flore, habitat ; atlas de la biodiversité communale et intercommunale*⁵ ; *diagnostic écologique urbain complet ; diagnostic TVB...*

Présentez brièvement les principales actions du territoire en lien avec cette thématique :

De nombreuses études ont été conduites à travers le territoire (étude d'impact notamment, ou volet environnemental de documents d'urbanismes, etc.).

Les 5 accords-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine engagés dans le cadre du projet d'agglomération avaient pour objectif d'aboutir rapidement à des résultats opérationnels. Cet objectif opérationnel à court terme impliquait d'anticiper les procédures réglementaires qui permettent, quand elles sont nécessaires, d'autoriser la réalisation de travaux. Pour cela, la réalisation des diagnostics intégrait la réalisation d'inventaires faune flore sur les quatre saisons afin de pouvoir alimenter d'une part la connaissance et d'orienter les actions à conduire mais aussi de permettre d'alimenter les futurs dossiers réglementaires.

Ces inventaires ont permis d'actualiser et compléter la connaissance et d'établir des cartographies des habitats et des espèces contactées. Elles ont été restituées sous format SIG.

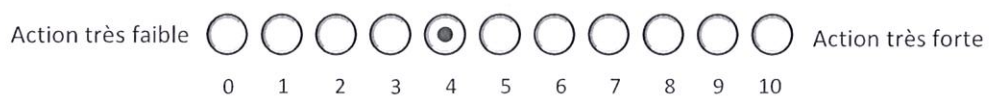
La ville de Vichy a conduit en 2017 une étude d'inventaire typologique (14 espaces verts représentatifs sur l'ensemble du territoire communal) qui a permis de mettre en évidence l'importance de la biodiversité fonctionnelle pour le territoire. Il est envisagé de réitérer cette étude à moyen terme sur les mêmes sites afin d'évaluer l'impact de changements de pratiques de gestion. Toutefois, une des principales conclusions précise que la biodiversité peine à pénétrer dans le cœur urbain communal. Des inventaires de pieds d'arbres sont régulièrement conduits afin d'évaluer le potentiel de biodiversité de ces micro-espaces de nature urbain qui pourraient être de réels supports grâce aux changements de pratiques de gestion sur le long terme (moindre intensité de gestion, végétalisation semi-spontanée, etc.).

Un inventaire des zones humides du territoire de Vichy Communauté est en cours.

⁵ <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/atlas-biodiversite-communale>

Précisions éventuelles sur ces actions (liens avec la thématique, résultats obtenus, perspectives...) :

Au regard des actions menées, positionnez votre niveau d'implication actuel sur cette échelle de gradient d'action (de 0 à 10 : 0 = action très faible ; 10 = action très forte)



Thématique 5 : Autre(s) thématique(s)

Zone d'expression libre vous permettant de présenter d'éventuelles actions en lien avec d'autres thématiques, non citées précédemment.

Comme énoncé précédemment, les trois grandes menaces pesant sur la biodiversité à l'échelle de notre territoire sont le changement climatique, la pression anthropique, et les pratiques agricoles et forestières. Un des leviers d'action commun à ces trois risques est la gestion de l'eau, dans son grand et son petit cycle.

Depuis 2020, Vichy Communauté gère l'ensemble du cycle de l'Eau : elle est désormais compétente dans les domaines de l'Assainissement, de la Gestion des Milieux Aquatiques, de l'alimentation en eau potable, mais aussi dans la gestion des eaux pluviales.

Ainsi, Vichy Communauté est devenue en 2019 un territoire "Eau-Responsable", en signant les Principes de l'IWA (association internationale de l'eau). Ces principes nous aident à élaborer et mettre en œuvre notre vision pour une eau durable, au-delà du service d'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Ils servent aussi à la planification et à la conception des villes résilientes. L'objectif de ces principes est d'encourager des actions collaboratives, soutenues par une vision commune, de sorte que les gouvernances locales, les professionnels urbains et les individus s'engagent activement à identifier et mettre en œuvre des solutions pour la gestion de toutes les eaux de la ville.

C'est dans ce cadre que Vichy Communauté s'est engagée dans une démarche de Gestion Intégrée des Eaux Pluviales sur son territoire, visant à favoriser l'infiltration de l'eau au plus près de son point de chute. Pour cela, chaque projet d'aménagement fait dorénavant l'objet d'une réflexion sur l'opportunité de désimperméabiliser, un programme d'investissement soutenu permet d'intégrer les techniques alternatives aux réseaux d'eaux pluviales existants, et la dimension d'infiltration est intégrée aux documents d'urbanisme en cours de révision. Nous mettons également en place des actions de sensibilisation telles que des journées techniques à l'attention des élus, porteurs de projets et techniciens. Pour aller plus loin et pérenniser les actions mises en œuvre, nous créons en 2021 un poste d'animateur Eaux Pluviales Urbaines.

L'objectif de la gestion intégrée des eaux pluviales est de faire respirer la ville grâce à des espaces végétalisés, lieux de vie et d'infiltration des eaux pluviales. Ces espaces verts permettent également l'épuration de l'air, la lutte contre les îlots de chaleur et le développement de la biodiversité.

Partie 3 : Présentation du projet

1. Le projet et les principales actions

Au regard de l'autoévaluation effectuée et des pistes d'amélioration identifiées, cette seconde partie a pour objectif de présenter le projet et les principales actions de votre collectivité à court et moyen terme (échelle 3 à 5 ans). **Elle servira de base pour accorder la reconnaissance TEN à votre territoire.**

Titre du projet

Mieux intégrer l'eau dans la stratégie de développement territorial

Présentation du projet

Présentez ici le projet de votre collectivité (axes stratégiques, grands objectifs, choix des actions...)

S'affirmer comme une agglomération exemplaire en faveur de la nature et lier ces problématiques connexes à la notion de désirabilité territoriale, notamment dans le cadre de l'adaptation au changement climatique.

Associer un aménagement qualitatif et cohérent de l'espace public à l'échelle communautaire à des fortes exigences environnementales que ce soit pour la fonctionnalité, la préservation ou la restauration des milieux.

Développer la thématique eau et santé avec notre spécificité liée au thermalisme.

Mieux valoriser les actions de préservation du milieu auprès du public afin de participer à son éducation à l'environnement et, de fait, à inciter le public à mieux connaître et préserver son environnement.

Impliquer davantage les acteurs du territoire dans la connaissance du milieu et s'appuyer sur leur rôle pivot de transmission et de sensibilisation.

Améliorer les performances du système d'assainissement pour restituer au milieu des eaux toujours de meilleure qualité en adoptant une vision holistique des grand et petit cycles dans le projet territorial.

Présentation des actions

En vous appuyant sur la fiche action type jointe au dossier de candidature, veuillez présenter plusieurs actions que votre collectivité souhaite mener à court et moyen terme. **Le nombre d'actions présentées n'est pas un critère de sélection.** Ce sont l'ambition des actions, leur plus-value par rapport aux actions déjà réalisées, ainsi que la cohérence avec les enjeux du territoire et les pressions sur la biodiversité qui seront évalués.

Les 4 thématiques de travail prioritaires pour le collectif régional sont celles présentées précédemment, à savoir : aménagement du territoire, trames écologiques, mobilisation citoyenne et connaissance de la biodiversité.

Remarque : Pour chaque action présentée, vous pouvez indiquer un besoin d'accompagnement (point de blocage, besoin technique, montage financier, conseil ou autre) afin de faciliter sa mise en œuvre. **Ceci permettra de mieux cibler votre accompagnement suite à votre éventuelle reconnaissance TEN (assistance de partenaires régionaux, porter à connaissance d'outils financiers, de retours d'expériences...).**

2. Thématiques d'intérêt de votre collectivité

En complément des fiches actions présentées, indiquez ci-dessous les éventuelles thématiques sur lesquelles votre collectivité souhaite développer des actions dans les prochaines années :

Adaptation au changement climatique (PCAET, etc.).

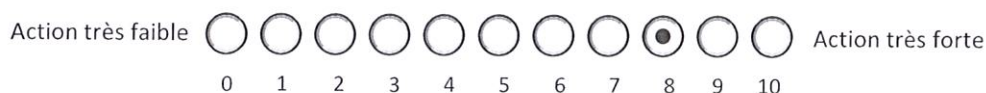
Décliner à l'échelle du territoire et jusque dans les cœurs urbains une stratégie plus fine de préservation et développement des trames vertes et bleues.

Aménagement holistique sur l'espace public (notamment sur la question des eaux).

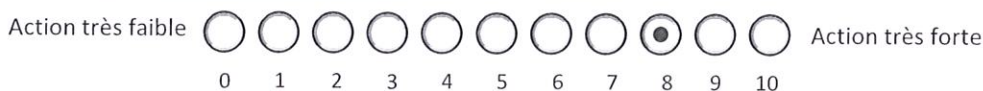
3. Estimation des progrès réalisés

Pour chacune des thématiques suivantes, positionnez-vous à nouveau sur ce gradient d'action lorsque votre projet sera mis en œuvre.

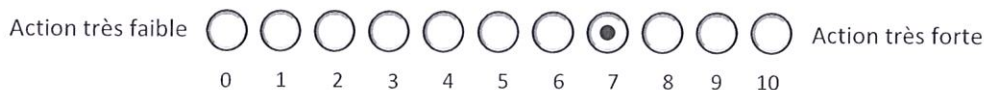
Thématique 1 : Aménagement du territoire



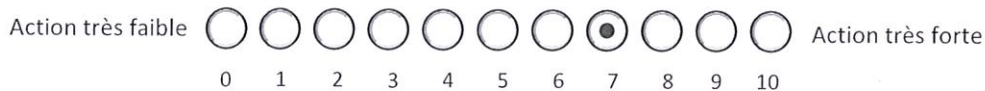
Thématique 2 : Biodiversité locale et trames écologiques



Thématique 3 : Biodiversité et citoyenneté



Thématique 4 : Connaissance de la biodiversité



Dépôt du dossier

L'ensemble des documents de candidature (formulaire, fiches actions et délibération de la collectivité) sont à transmettre par mail à l'adresse suivante : martin.be@arraa.org

Pour toute demande de renseignement, n'hésitez pas à contacter la cellule d'animation à cette même adresse, ou au **06 22 79 64 97**.

Merci d'avoir exposé votre projet en faveur de la biodiversité dans le cadre de cette candidature à la reconnaissance Territoires engagés pour la nature.

Si vous êtes une commune ou intercommunalité, nous vous invitons en complément à valoriser les actions que vous auriez déjà réalisées et qui s'inscriraient dans le thème « Eau & Biodiversité » en participant au concours Capitale française de la Biodiversité sur www.capitale-biodiversite.fr

Le présent dossier de candidature vaut pour le concours et vous permet d'accéder directement au questionnaire simplifié du concours.



DOSSIER DE CANDIDATURE SIMPLIFIÉ

CAPITALE FRANÇAISE DE LA BIODIVERSITÉ

THÈME 2020-2021

EAU & BIODIVERSITÉ

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le concours « Capitale française de la Biodiversité » a pour objectif d'identifier, valoriser et diffuser les bonnes pratiques des collectivités en faveur de la biodiversité, et d'élire les meilleures collectivités au vu du thème de l'année, dont la « Capitale française de la Biodiversité » pour 2021.

Ce dossier de candidature dit « simplifié » est destiné aux collectivités des régions françaises où le dispositif de reconnaissance « Territoire engagé pour la nature » est déployé.

Vous devez avoir déposé un dossier « Territoire engagé pour la nature » dans votre région au cours des mois ou années passées et au plus tard le 31 décembre 2020.

Voir si votre région est concernée :

<https://engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/territoires/>

Pour les collectivités des régions où la reconnaissance « Territoire engagé pour la nature » n'est pas déployée, un questionnaire de candidature dit « complet » est disponible sur www.capitale-biodiversite.fr

COMMENT PARTICIPER ?

Pour participer, veuillez remplir ce questionnaire¹ avec vos collègues agents et élus ainsi que vos partenaires locaux, puis adressez-le par courriel ou via un serveur de fichiers lourds si votre envoi est trop volumineux à info.arb@institutparisregion.fr au plus tard le jeudi 31 décembre 2020.

DES FICHES-ACTIONS THÉMATIQUES EAU & BIODIVERSITÉ

Pour les collectivités qui agissent depuis plusieurs années pour préserver ou restaurer la biodiversité sur leur territoire, le concours Capitale française de la Biodiversité offre la possibilité de valoriser, de diffuser, de partager leurs bonnes pratiques avec les autres collectivités et acteurs concernés.

Il leur est donc proposé de présenter trois actions exemplaires illustrant le thème 2020-2021 : « Eau & Biodiversité ».

Les collectivités sont invitées à valoriser leurs actions en matière de préservation des zones humides, de restauration de la continuité écologique des cours d'eau et de leurs berges, mais aussi du littoral et du lien avec le milieu marin ; de gestion des eaux pluviales, de désimperméabilisation, de lutte contre le risque d'inondation ou contre le changement climatique et ses conséquences via des solutions fondées sur la nature ; de protection de la ressource en eau potable par la protection des milieux, etc.

Ces actions exemplaires doivent avoir été réalisées ou au moins largement engagées. Elles peuvent avoir été effectuées sous la maîtrise d'ouvrage d'un partenaire de la collectivité (syndicat mixte, association...) à condition que la collectivité y ait été associée étroitement depuis la conception jusqu'à la mise en œuvre.

Différents trophées nationaux pourront être remis par catégorie de collectivités :

- + Meilleur village pour la biodiversité 2021 (communes de 1 à 2 000 habitants)
- + Meilleure petite ville pour la biodiversité 2021 (communes de 2001 à 20 000 habitants)
- + Meilleure ville moyenne pour la biodiversité 2021 (communes de 20 001 à 100 000 habitants)
- + Meilleure grande ville pour la biodiversité 2021 (communes de plus de 100 000 habitants)
- + Meilleure intercommunalité pour la biodiversité 2021

L'un de ces lauréats par catégorie sera désigné de plus Capitale française de la Biodiversité 2021.

DISPOSITIF D'ÉVALUATION

Les actions exemplaires présentées seront évaluées en triple-lecture par le comité scientifique et technique national du concours « Capitale française de la Biodiversité² ». Les meilleures candidatures pourront faire l'objet d'une visite de terrain entre les mois d'avril et mai 2021, visite qui donnera lieu à un rapport public. Le comité établira le palmarès en juin 2021. Un recueil des actions exemplaires sera publié à l'été 2021.

1. Ce questionnaire nécessite pour être rempli d'utiliser la dernière version d'Acrobat Reader.
Téléchargement gratuit sur <https://get.adobe.com/fr/reader/>

2. Consultez la grille d'évaluation de dix critères détaillés sur <http://www.capitale-biodiversite.fr/le-reglement>

CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au concours « Capitale française de la Biodiversité » est ouverte à toutes les communes et aux établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI : communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines et métropoles, y compris les EPT du Grand Paris).

Veillez à préparer et stocker les documents ou liens internet utilisés pour répondre au questionnaire : documents d'urbanisme, chartes, plans d'aménagement, plans de gestion... Il n'est pas nécessaire de nous envoyer de documents complémentaires au questionnaire, mais nous vous conseillons d'archiver tous les documents qui vous auront servi à répondre aux questions afin de pouvoir facilement répondre aux demandes éventuelles de justificatifs que les évaluateurs pourraient être amenés à vous demander.

Dans l'hypothèse d'une participation en vue d'obtenir un trophée, nous conseillons aux villes-centre de grandes agglomérations de se concerter avec leur intercommunalité pour déterminer qui sera candidat dans ce cadre, afin d'élaborer le dossier le plus pertinent et d'éviter autant que possible des candidatures concurrentes au sein d'un même territoire.

Il est possible de ne présenter qu'une ou deux actions exemplaires, ce qui place de fait la collectivité « hors compétition ». Il est aussi possible de présenter 3 actions mais de se signaler volontairement comme « hors compétition » par simple courriel adressé à : info.arb@institutparisregion.fr. Les collectivités qui feraient ce choix verraient leurs actions évaluées et éventuellement sélectionnées et publiées au recueil d'actions au même titre que les collectivités « en compétition ».

Le règlement du concours est disponible sur le site internet www.capitale-biodiversite.fr

- + Toutes les collectivités éligibles peuvent participer au concours « Capitale française de la Biodiversité 2020-2021 ».
- + Les collectivités qui auront présenté les meilleurs dossiers pourront faire l'objet d'une visite d'évaluation dont le compte-rendu pourra être rendu public.
- + Les organisateurs se réservent le droit de vérifier la véracité des informations communiquées par les collectivités participantes, en sollicitant notamment des structures locales.
- + Les organisateurs se réservent le droit de demander des justificatifs complémentaires permettant de vérifier les éléments annoncés dans le questionnaire.
- + Le comité scientifique et technique se réserve le droit d'écarter la candidature d'une collectivité dont l'action serait manifestement incompatible avec l'objectif de l'opération.
- + Aucune participation financière d'aucune sorte ne sera demandée aux collectivités participantes.

VOTRE COLLECTIVITÉ EN QUELQUES POINTS

Nom de la collectivité	Vichy Communauté
Nom du président ou du maire	AGUILERA Frédéric
Adresse	Hôtel d'Agglomération, 9 Place Charles de Gaulle
Code Postal	03200
Code INSEE	
Ville	Vichy
Département	Allier
Région	Auvergne-Rhône-Alpes
Site internet de la collectivité	https://www.vichy-communaute.fr/

La collectivité candidate est :

- une commune
- une communauté de communes
- une communauté d'agglomération
- une communauté urbaine
- une métropole
- un établissement public territorial (EPT) de la Métropole du Grand Paris

Nom et délégation de l'élu(e) principalement en charge de la biodiversité

Caroline BARDOT (Transition écologique) 3ème VP Vichy Communauté

Les réponses au questionnaire ont été coordonnées par :

Interlocuteur (précisez la fonction) :

Mathieu Boisseau (directeur Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations) et Guillaume Portero (directeur-adjoint Espaces Verts)

Contact (téléphone et courriel) :

m.boisseau@vichy-communaute.fr - g.portero@ville-vichy.fr

Données statistiques de la collectivité candidate :

Nombre d'habitants :	82 000	
Superficie de la collectivité ¹ :	74 130	ha
Superficie urbaine (terres artificialisées) :	5 378	ha
Superficie de terres agricoles :	41 359	ha
Superficie de forêts et milieux semi-naturels :	27 160	ha
Superficie zones humides :	1 150	ha
Surface en eau (étangs et rivières) :	353	ha
Superficie en espaces verts ² :	800	ha, dont 200 ha gérés par la collectivité.
Surface d'espaces verts par habitants :	97	m ² /hab
Linéaire de littoral :		km.

La collectivité fait-elle partie :

- d'un Parc national (ou riveraine d'un Parc naturel marin)
- d'un Parc naturel régional
- d'une Réserve de biosphère

Si oui, indiquez lequel ou laquelle et précisez les principaux engagements en lien avec la biodiversité pris par la collectivité dans le cadre de la charte du parc et/ou du plan de gestion :

La collectivité comprend-elle des espaces naturels protégés ou à enjeux d'intérêt communautaire³ (arrêté de protection de biotope, RNN, RNR, Natura 2000, etc.) ?

- Non
- Oui

Lesquels ?

Sites Natura 2000: 2 ZPS (Val d'Allier bourbonnais, Val d'Allier-Saint-Yorre-Joze) et 4 ZSC (Vallée de l'Allier sud, Gîtes à chauves-souris, contreforts et montagne Bourbonnaise, Rivières de la Montagne Bourbonnaise, Monts de la Madeleine). 1 APPB : Rivière Allier. Entre autres

Le territoire de votre collectivité est-il concerné par un projet de grande infrastructure, de transport par exemple ?

- Non
- Oui

Précisez :

Création d'un boulevard urbain permettant de désengorger les principaux axes de communications de la ville de Vichy (3è tranche en cours de réalisation).

1. Vous pouvez accéder à certaines de ces données via le Service de l'observation et des statistiques (SOeS) grâce aux données Corine Land Cover. Voir le tutoriel : www.capitale-biodiversite.fr/questionnaire
Un glossaire est disponible sur le site internet de l'opération : www.capitale-biodiversite.fr/glossaire

2. Soit l'ensemble des parcs et jardins, espaces naturels, cimetières, terrains de sport, espaces verts d'accompagnement de voies, espaces verts d'accompagnement d'habitat ou d'équipements publics, campings, établissements horticoles, jardins familiaux ou partagés. Les arbres d'alignement peuvent être valorisés en comptant 4 m² / pied d'arbre (superficie moyenne courante).

3. Voir la synthèse des outils juridiques de protection de la nature établie par l'OFB
<http://ct78.espaces-naturels.fr/printpdf/book/export/html/130>

Le territoire de votre collectivité est-il concerné par des mesures compensatoires liées à des atteintes à la biodiversité dans le cadre de projets soumis à l'application de la séquence « Éviter – Réduire - Compenser » ?¹

- Non
 Oui

Précisez :

Boulevard urbain (création de mares à triton). Contournement Sud-ouest (plantations forestières, création de zones humides).

Éléments de contexte de votre collectivité

Ratio de la surface urbaine sur la surface totale du territoire : 7 %

Pourcentage de logement social : 10 %

Pourcentage de logement collectif : 42 %

Décrivez l'évolution démographique de votre collectivité depuis les 20 dernières années :

L'agglomération de Vichy est l'une des seules qui observait une croissance démographique positive sur le département de l'Allier entre 2000 et 2015, cette croissance étant essentiellement due à l'apport migratoire. Bien que les derniers recensements démontrent un léger fléchissement de la courbe.

Décrivez l'évolution de la surface urbaine de votre collectivité depuis les 20 dernières années. Si la collectivité assurait un suivi de l'artificialisation des sols sur son territoire, indiquez quelle a été le rythme d'artificialisation annuel moyen.

Le rapport de présentation du SCOT indiquait qu'entre 2000 et 2009 390ha avaient été artificialisés soit un rythme annuel de 39ha. Le bilan SCOT réalisé en 2019 a analysé la consommation foncière entre 2009 et 2017, elle s'élevait à 560ha. On observe une accélération de la consommation foncière annuelle puisque sur la période 2009/2013 l'agglomération consommait en moyenne 61ha/an alors qu'entre 2013 et 2017 la consommation représentait 79ha/an.

Décrivez l'évolution attendue de la surface urbaine de votre collectivité dans les 10 prochaines années au regard des documents d'urbanisme (SCoT, PLU...) et projets du territoire. Indiquez si la collectivité assure un suivi de l'artificialisation des sols sur son territoire et si oui quel est le rythme d'artificialisation annuel estimé pour la période future.

Le SCOT de Vichy Val d'Allier avait pour ambition d'enrayer cette consommation d'espace avec l'objectif de réduire de 50% l'artificialisation annuelle. Le bilan du SCOT effectué en 2019 révèle qu'à la suite des procédures de mise en compatibilité des documents d'urbanisme (entre 2013 et 2020), ces objectifs de modération de la consommation de foncier vont plus loin que les orientations du SCOT. Ainsi, plus de 800 ha ont été rendus aux zones agricoles et naturelles, de même les objectifs de plus forte densité ont été traduits réglementairement dans les Plans Locaux d'Urbanisme ce qui garantit un avenir plus frugal en terme d'artificialisation. Cependant, compte tenu de la récente mise en application de ces PLU, les résultats ne peuvent être à ce jour mesurés.

Veillez présenter de manière synthétique le projet de votre collectivité pour son territoire en matière de préservation et de restauration de la biodiversité, pour les 3 prochaines années.

En matière de préservation de la biodiversité, la traduction spatiale des trames verte et bleue s'est effectuée, d'une part, via la mise en compatibilité des Plans Locaux d'urbanisme avec le SCOT de Vichy Val d'Allier sur la partie ouest du territoire (23 communes de l'ancien EPCI) et sera, d'autre part, entérinée courant 2021 avec l'approbation du PLU de la Montagne Bourbonnaise couvrant les 15 communes de l'est aujourd'hui sans document d'urbanisme. Les milieux remarquables et support de biodiversité seront donc protégés réglementairement sur la globalité du territoire de Vichy Communauté.

En termes de restauration, des projets spécifiques d'ampleur sont conduits englobant des problématiques plurielles d'aménagement urbains (renaturation des berges du Lac d'Allier réalisée entre 2014 et 2019, aménagement des berges du Sichon, etc.).

1. Pour en savoir plus sur la séquence Éviter - Réduire - Compenser (ERC), nous conseillons la lecture du guide d'aide à la définition des mesures ERC (CGDD-Cerema, 2019) : <https://www.cerema.fr/fr/actualites/guide-aide-definition-mesures-eviter-reduire-compenser>



FICHE-ACTIONS THÉMATIQUES EAU & BIODIVERSITÉ

Pour valoriser votre action et figurer au recueil d'actions exemplaires édité chaque année, il vous faut remplir au moins¹ une des **fiches-actions** suivantes en décrivant une action mise en œuvre par votre collectivité ou à laquelle votre collectivité a participé de manière active, **en lien avec le thème de l'année « Eau & biodiversité »**.

Si vous souhaitez concourir pour le titre de « **Capitale française de la Biodiversité 2021** » ou l'un des trophées par catégories, il vous faut renseigner obligatoirement les trois fiches-actions. Pour chaque fiche-action, nous vous demandons d'ajouter à votre envoi de ce questionnaire une photographie en haute résolution au format JPG (à envoyer via un serveur de fichiers volumineux en pièces jointes complémentaires à ce fichier PDF renseigné).

ATTENTION

Les actions présentées doivent avoir été engagées concrètement avant le 31 décembre 2020 (par exemple un SCoT est considéré comme engagé si le PADD a été adopté).

Les actions soumises à l'état de projet ne seront pas évaluées.

Les actions sans lien avec le thème « Eau & biodiversité » ne seront pas évaluées.

Les trois actions décrites doivent être différentes. Une même action ne peut pas être présentée sous deux angles différents dans plusieurs fiches-actions.

Il est possible de mettre à jour une fiche-action que vous auriez déjà soumise les années précédentes dans le cadre du concours « Capitale française de la Biodiversité », qu'elle ait été publiée ou non à l'époque, à condition qu'elle soit en lien avec le thème de l'année.

Les collectivités peuvent présenter des actions réalisées ou portées par d'autres partenaires, comme leur intercommunalité ou un syndicat mixte, à condition qu'elles aient été associées étroitement à l'action depuis sa conception jusqu'à sa mise en œuvre.

Seules les meilleures actions seront publiées au recueil d'actions 2021.

1. Il est possible de ne présenter qu'une ou deux actions exemplaires, ce qui place de fait la collectivité « hors compétition ». Il est aussi possible de présenter 3 actions mais de se signaler volontairement comme « hors compétition » par simple courriel adressé à : info.arb@institutparisregion.fr
Les collectivités qui feraient ce choix verraient leurs actions évaluées et éventuellement sélectionnées et publiées au recueil d'actions au même titre que les collectivités « en compétition ».

FICHE ACTION 1 - EAU & BIODIVERSITÉ

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DÉMARCHES DE PLANIFICATION EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Veillez décrire une action ou une démarche d'intégration de la biodiversité dans les outils de planification et/ou d'urbanisme, mise en œuvre par votre collectivité, et en lien avec le thème « Eau & biodiversité ».

Mise à jour

Année de précédente soumission de l'action :

Titre de l'action :

Cinq Accord-cadre - études sur le Val d'Allier

Organisme / institution en charge de la mise en œuvre :

Vichy Communauté

Services de la collectivité associés :

Service Urbanisme, Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations, Espaces Verts.

Budget :

1 946 895 €HT

Partenaires financiers :

Etat, Europe, Région, Agence de l'Eau, Département.

Partenaires techniques :

Etat, OFB, associations environnementales, Conseil Départemental de l'Allier, CEN, Fédération de pêche.

Date de début : 11/01/16

Date de fin (prévue si l'action est en cours) : 05/10/20

Objectifs (1500 signes maximum) :

L'Allier, dernière grande rivière sauvage d'Europe est au cœur de la stratégie de planification territoriale depuis de nombreuses années. Sa mise en valeur, d'abord inscrite au schéma directeur de 2001 sous le prisme du patrimoine naturel et de la qualité urbaine, verra sa vocation environnementale affirmée au travers du SCOT de 2013. La rivière Allier devient ainsi le réservoir de biodiversité et le corridor écologique central de l'agglomération Vichy Val d'Allier portant des ambitions de restauration de la dynamique fluviale, d'amélioration de la qualité de l'eau et de reconquête par la nature. Cet axe stratégique et identitaire est inscrit au projet d'agglomération 2015-2025 qui a donné lieu à la commande d'études de maîtrise d'œuvre sur 6 tronçons de la rivière Allier permettant d'appréhender sa mise en valeur sur l'ensemble de la traversée du territoire. Afin de connecter ces aménagements dans la grande région, le projet de voie verte régionale support de mobilité douce reliant Saint-Yorre à Billy se déploie comme un fil conducteur permettant aux habitants de renouer avec la présence de l'eau.

Mesures mises en œuvre (2500 signes maximum) :

La maîtrise foncière rendue nécessaire pour la réalisation des opérations d'aménagement sur l'axe Allier s'est traduite par la mise en place de Zones d'Aménagement Différées sur plusieurs sites (Base loisirs de Saint-Germain-des-Fossés, Boucles de Isles à Bellerive-sur-Allier) et un maintien de ces secteurs en zone Naturelle inconstructible.

Par ailleurs, les trames verte et bleue identifiées par le SCOT de 2013 ont trouvé leur traduction réglementaire dans les procédures de mise en compatibilité des documents d'urbanisme locaux. La mise en valeur des berges a pris diverses formes allant de l'encadrement des travaux et l'interdiction de nouveaux endiguements, à la protection des ripisylves et à la mise en place d'emplacements réservés en vue d'acquisitions foncières.

Résultats / impact pour la biodiversité (1500 signes maximum) :

Ces vingt années de planification territoriale ont permis d'inscrire un projet global de requalification de la rivière Allier sur l'ensemble de sa traversée de l'agglomération. Les outils réglementaires et fonciers ont assuré la réalisation d'une partie des opérations d'aménagement décrites ci-après et garantissent la faisabilité des projets futurs.

Si la stratégie visait d'abord l'amélioration du cadre de vie et la qualité paysagère, la montée en puissance des politiques environnementales a profondément guidé les opérations d'aménagement ces dernières années en plaçant l'objectif de renaturation au cœur des projets urbains et en affirmant la protection des milieux à fort enjeu de biodiversité.

Lien internet pour en savoir plus :

<https://www.vichy-communauté.fr/projet-agglomeration/>

Nom de fichier de la photographie jointe (haute résolution, format JPG) :

VIC-2021-005-V2

Légende de la photographie jointe (150 signes maximum) :

Répartition des 5 accord-cadre sur le val d'Allier au cœur de l'agglomération.

FICHE ACTION 2 - EAU & BIODIVERSITÉ

BIODIVERSITÉ LOCALE

GESTION ET SUIVI

Veillez décrire une action conduite par votre collectivité pour la protection ou la reconquête de la biodiversité et en lien avec le thème « Eau & biodiversité ».

Mise à jour

Année de précédente soumission de l'action :

Titre de l'action :

Restauration écologique des berges du Lac d'Allier

Organisme / institution en charge de la mise en œuvre :

Vichy Communauté

Services de la collectivité associés :

Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations, Espaces Verts.

Budget :

20 000 000 €

Partenaires financiers :

Etat, Europe, Région, Vichy Communauté, ville de Vichy, ville de Bellerive-sur-Allier.

Partenaires techniques :

Etat, OFB, associations environnementales, Conseil Départemental de l'Allier, CEN, Fédération de pêche.

Date de début : 01/10/18

Date de fin (prévue si l'action est en cours) : 05/10/19

Objectifs (1500 signes maximum) :

Site emblématique et identitaire de la ville de Vichy comme de l'agglomération, le lac d'Allier a été créé dans les années 1960 par la construction d'un barrage et la canalisation de la rivière.

Une prise en compte de plus en plus forte des enjeux environnementaux associés à la rivière, a entraîné une évolution de la place du cours d'eau dans le projet de territoire.

En 2016, l'agglomération a poursuivi les travaux engagés quelques années auparavant par la ville de Vichy pour réduire l'empreinte de la ville sur la rivière et restaurer son rôle de corridor écologique.

Un ambitieux projet de réaménagement de la rive gauche du lac d'Allier a été engagé. Au-delà des aspects esthétique et fonctionnel, les travaux ont intégré une véritable transformation de l'esprit des lieux.

Le diagnostic environnemental a démontré que, malgré les caractéristiques reconnues du Val d'Allier, le milieu s'était, au fil du temps, appauvri et dégradé : le nombre d'espèces contactées, l'appauvrissement des habitats ou encore des signes manifestes de pression urbaine en témoignaient.

La restauration écologique est devenue partie intégrante du projet.

Mesures mises en œuvre (2500 signes maximum) :

La restauration d'une végétation riveraine plus typique des ripisylves du Val d'Allier, la reconstitution de berges en pente douces débarrassées des plantes invasives qui les contaminaient auparavant. Ces interventions se sont ainsi développées sur près de 4,6 km et ont permis, par les techniques de génie végétal et de génie végétal mixte, de recréer plus de 2,3 hectares de berges renaturées et de zones humides.

Le programme de travaux comportait également la reconstitution sur la partie amont d'une annexe hydraulique en intrados de courbure. Il s'est agi de recréer une zone propice à la fraie pour la faune piscicole en réalisant une annexe hydraulique connectée par l'aval sur près de 2000 mètres carrés.

Enfin, dans sa traversée urbaine, L'Allier voit confluer à l'aval du pont de Bellerive un affluent de rive gauche dont l'état écologique est dégradé. Aussi, sur près de 200 mètres, les travaux ont permis de restaurer une zone de confluence jusqu'à lors peu fonctionnelle. Les perrés maçonnés qui enserraient le cours d'eau ainsi que les ptérocaryes du Caucase qui fermaient le milieu et faisaient disparaître le cours d'eau ont été supprimés. Les berges ont été reprofilées en pentes plus douces, des matériaux graveleux ont été remis en place pour redonner une pente plus favorable au cours d'eau et constitué un support plus biogène.

Ces interventions réalisées se sont inscrites dans un projet de valorisation touristique et paysagère, qui a transformé l'image du site, participant ainsi à l'appropriation du milieu par les habitants et les visiteurs. Désormais, ils perçoivent davantage la rivière à qui les nouveaux ourlets de végétation riveraine ont redonné un aspect plus naturel. Alors que les travaux se sont achevés en fin 2019, les prochaines saisons verront se développer la végétation et le milieu recouvrer de meilleures fonctionnalités écologiques.

Résultats / impact pour la biodiversité (1500 signes maximum) :

Lien internet pour en savoir plus :

<https://www.vichy-communaute.fr/projets/grands-chantiers-travaux/les-rives-du-lac-allier/>

Nom de fichier de la photographie jointe (haute résolution, format JPG) :

rive_gauche

Légende de la photographie jointe (150 signes maximum) :

La rive gauche du Lac d'Allier rénovée avec en premier plan les berges renaturées.

FICHE ACTION 3 - EAU & BIODIVERSITÉ

BIODIVERSITÉ ET CITOYENNETÉ

IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES

Veillez décrire une action mise en œuvre par votre collectivité pour associer les citoyens et/ou acteurs locaux à la préservation de la biodiversité, et en lien avec le thème « Eau & biodiversité ».

Mise à jour

Année de précédente soumission de l'action :

Titre de l'action :

Valorisation de l'ENS de la Boire des Carrés

Organisme / institution en charge de la mise en œuvre :

Vichy Communauté

Services de la collectivité associés :

Chargée de mission Espaces Naturels Sensibles de Vichy Communauté

Budget :

250000€ pour des conventions de cinq ans avec le Département de l'Allier.

Partenaires financiers :

Europe (FEDER), Conseil Départemental de l'Allier

Partenaires techniques :

Ligue de Protection des Oiseaux (gestionnaire)

Date de début :

04/06/07

Date de fin (prévue si l'action est en cours) :

Objectifs (1500 signes maximum) :

L'Espace Naturel Sensible de la Boire des Carrés est inscrit au schéma départemental des espaces naturels de l'Allier et représente une superficie de près de 195 ha en contact direct avec la rivière Allier, en aval du cœur de l'agglomération. L'aérodrome immédiatement en proximité a permis le maintien de vastes pelouses naturelles et d'une zone impénétrable. Les milieux sont diversifiés (forêt alluviale à bois tendre, prairies et pelouses sèches et différents milieux aquatiques dont les boires) et caractéristiques du val d'Allier. Il s'agit d'un véritable couloir "refuge" pour une flore et une faune remarquables (cistude d'Europe, castor d'Europe, 4 espèces de héron dont le bihoreau, bouvière...). C'est une voie de migration et/ou de colonisation pour des espèces végétales et animales. C'est également le site d'une activité de pêche sur la boire... Enfin, c'est un champ d'expansion des crues (non bâti).

Les objectifs du plan de gestion sont les suivants :

- restaurer et maintenir les milieux et habitats (pâturage bovin, lutte contre les invasives, plateforme à sternes, etc.)
- entretenir le site (ramassage de déchets, entretien des sentiers et du mobilier d'interprétation, etc.)
- étudier et suivre scientifiquement (avifaune, odonates, population de cistudes, berges de l'Allier, ex-gravières Sud, etc.)
- valoriser le lieu et son caractère remarquable en sensibilisant tous les publics (grand public et scolaires) à sa fragilité et l'importance de sa préservation.

Mesures mises en œuvre (2500 signes maximum) :

L'Espace Naturel Sensible de la Boire des Carrés est géré selon un cycle de 5 ans et un marché dédié au programme d'actions, dans le cadre du partenariat avec le Département de l'Allier. Le dernier marché (2018-2020) de gestion a été confié à la Ligue pour la Protection des Oiseaux d'Auvergne-Rhône-Alpes.

L'ensemble des suivis, certains à caractère scientifique lié à une espèce indicatrice ou patrimoniale, représentent une activité importante du gestionnaire, accompagné d'experts : cistudes - orthoptères - odonates - avifaune - amphibiens - poissons - mammifères - flore... En 2017, le Conservatoire Botanique National du Massif Central a réalisé un suivi de la flore remarquable mettant à jour un inventaire réalisé en 2008 sur ce secteur ; 25 taxons remarquables sont protégés ou menacés selon la liste rouge 2013 de la flore vasculaire d'Auvergne. Egalement, la Fédération de Pêche et pour la Protection des Milieux Aquatiques a réalisé un inventaire piscicole de la boire des Carrés, mettant en évidence la présence d'une population bien implantée de Bouvières, espèce d'intérêt communautaire (annexe II Directive Habitats Faune Flore).

L'ENS est aussi le terrain de nombreuses activités de détente et sportives depuis longtemps. Il a donc montré son utilité sociale. Deux sentiers - Tour de la boire (1,6 km) et Circuit de la Héronnière (2,4 km) - ont été aménagés en 2008 afin de rendre accessible ces milieux naturels au plus grand nombre. La LPO organise également chaque année près de 20 visites pour tous publics (scolaires compris). Depuis mars 2019, une application numérique "Balades à la Boire des Carrés" téléchargeable sur site, est disponible pour découvrir l'ENS, en complément à ses deux parcours "le tour de la Boire" et "le sentier de la Héronnière" (informations audios, quizz et diaporamas). Vichy Destination relaie toute l'information ainsi que les sites de Vichy Communauté et de la LPO AuRA.

Résultats / impact pour la biodiversité (1500 signes maximum) :

Cet ENS est un laboratoire où peuvent être observées les évolutions d'un système écologique alluvial fortement diminué par la construction d'infrastructures telles que l'aéroport en 1954 ou plus tard le barrage de Vichy.

Dans ce contexte contraint en matière de dynamique fluviale, la biodiversité est en hausse suite aux observations, suivis et inventaires. Malgré sa taille moyenne et son implantation en milieu périurbain, le site présente des caractéristiques actuelles, en terme de variété et de qualité des habitats, qui lui confèrent une valeur écologique très intéressante. L'ENS constitue un point fort et préservé dans le val d'Allier moyen ; il apporte une contributions des plus précieuses à la préservation générale de la rivière Allier.

Toutefois, une nouvelle menace pèse sur le devenir de la zone humide. Depuis 3 ans, les sécheresses répétées ont fortement impacté, notamment, les niveaux des boires. La boire Platte semble céder la place à une prairie humide... Ces évolutions liées au changement climatique, présentent-elle un caractère irréversible ? Il est trop tôt pour l'affirmer et des données existantes seront collectées et étudiées dans le courant de l'année 2021, pour déterminer les causes et les effets, à plus ou moins long terme, ce qui sera déterminant pour la suite à donner en matière de gestion.

Lien internet pour en savoir plus :

<https://www.vichy-communauté.fr/services/preserver-environnement/ens/boire-des-carres/>

Nom de fichier de la photographie jointe (haute résolution, format JPG) :

BOIRE DES CARRÉS

Légende de la photographie jointe (150 signes maximum) :

Zone en eau de la boire des carrés.

PARTENAIRES DU CONCOURS CAPITALE FRANÇAISE DE LA BIODIVERSITÉ

SOUS LE HAUT PATRONAGE



CO-ORGANISATEURS NATIONAUX



AVEC LA PARTICIPATION DE



PARTENAIRES DU CONCOURS CAPITALE FRANÇAISE DE LA BIODIVERSITÉ

EN PARTENARIAT AVEC LES COLLECTIFS RÉGIONAUX POUR LA BIODIVERSITÉ,
LES AGENCES RÉGIONALES DE LA BIODIVERSITÉ
ET LES AGENCES DE L'EAU





Pour que la participation de votre collectivité soit effective,
il faudra avoir déposé un dossier « Territoire engagé pour la nature »
dans votre région et adresser ce formulaire complété à l'adresse suivante :
info.arb@institutparisregion.fr

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES :
JEUDI 31 DÉCEMBRE 2020

CO-ORGANISATEURS

OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

« Le Nadar »
Hall C
5, square Félix Nadar
94300 Vincennes
ofb.gouv.fr



PLANTE & CITÉ INGÉNIERIE DE LA NATURE EN VILLE

Maison du Végétal
26 rue Jean Dixméras
49 006 ANGERS cedex
Tél. 02 41 72 17 37
contact@plante-et-cite.fr



AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE

Institut Paris Région
15 rue Falguière
75740 Paris Cedex 15
Tél. 01 77 49 76 25
info.arb@institutparisregion.fr



MINISTÈRES DE
LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS AVEC
LES COLLECTIVITÉS LOCALES



CEREMA
(CENTRE D'ÉTUDES ET
D'EXPERTISE SUR LES RISQUES,
L'ENVIRONNEMENT,
LA MOBILITÉ ET L'AMÉNAGEMENT)

